

La taxe carbone

Qui la paiera ?

A priori, tout le monde : les entreprises et les ménages.



Si l'objectif de la taxe est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tous ceux qui en émettent seront taxés — les entreprises comme les ménages donc. Une telle taxe risque donc de favoriser certaines professions, d'en handicaper d'autres. Idem pour les particuliers. Les entreprises industrielles, grosses consommatrices de CO₂ comme la sidérurgie ou l'automobile, seront davantage mises à contribution que les sociétés de services, même si cette taxe devrait les inciter à rationaliser leur fonctionnement.

Dans la logistique par exemple, la hausse du prix du carburant, estimée à 7 à 8 centimes d'euros le litre, pourrait favoriser le développement des transports ferroviaire et fluvial bien moins consommateurs en CO₂ que le transport routier. Les ménages, par leurs consommations, y seront également soumis. Sans surprise, leurs dépenses les plus polluantes seront les plus taxées, ce qui aura un impact conséquent sur leur pouvoir d'achat. Selon les calculs de la commission Rocard, l'augmentation du coût de leurs déplacements, via la hausse du prix du carburant, et de leurs factures de chauffage — + 15 % pour le gaz — que cette taxe induit, pourraient se traduire par **une charge fiscale supplémentaire de 300 euros par ménage et par an.**

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20090729trib000405092/qui-la-paiera-.html>

Ce qu'elle rapportera à l'Etat

8 milliards d'euros dont une partie pourrait être redistribuée...



Selon les calculs de Bercy, cette taxe **pourrait rapporter au départ un peu plus de 8 milliards d'euros en année pleine dans les caisses de l'État** sur la base d'une taxation de 32 euros par tonne de CO2 émis. Si l'électricité est également taxée, c'est 800 millions d'euros supplémentaires qui pourraient venir abonder le budget. Si elle est efficace et qu'elle incite tout le monde à consommer moins de CO2, son produit devrait se réduire progressivement. En termes macroéconomiques, les experts du ministère des Finances estiment qu'elle pourrait en outre générer entre 0,2 et 0,6 point de croissance supplémentaire grâce aux investissements engendrés par les économies d'énergie.

Cela étant la question est de savoir si l'État gardera cette manne ou s'il la redistribuera. Jean-Louis Borloo, le ministre, avait déclaré, au départ que "l'État redistribuera l'intégralité de la taxe". Gilles Carrez, le rapporteur général du budget de l'Assemblée, expliquait hier dans "La Tribune" qu'"il ne s'agit pas de la redistribuer totalement à l'euro près [...] mais plutôt d'accompagner au mieux les mutations qu'elle implique". Si officiellement la taxe carbone ne doit donc pas être considérée comme un impôt supplémentaire, certains n'excluent pas d'utiliser une partie de son produit **pour financer les 6 milliards de manque à gagner pour le budget de l'État** de la réforme de la taxe professionnelle.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20090729trib000405094/ce-qu-elle-rapportera-a-l-etat.html>

Quelles compensations ?

"Chèque vert" ou aides spécifiques : la compensation de la taxe fait débat.



"La compensation de la taxe carbone n'est pas encore au point. Il faut que l'administration fiscale y travaille." Lundi 27 juin, sur RMC et BFMTV, Michel Rocard a reconnu que l'un des points les plus épineux du projet restait ouvert. La taxe devant être neutre en termes de charges, les entreprises l'acquittant devraient voir leurs cotisations sociales patronales réduites à hauteur de 4,5 milliards d'euros. Mais le problème est politiquement plus complexe pour **les particuliers qui financeraient la moitié de la taxe.**

Jean-Louis Borloo s'est déclaré depuis longtemps favorable à l'instauration d'un "chèque vert" : chaque ménage recevant annuellement un chèque devant compenser le coût de la taxe et calculé en fonction de la taille du foyer, des revenus, de la localisation du domicile. Les ménages faisant de gros efforts d'économies d'énergie toucheraient donc davantage qu'ils ne verseraient en taxe. Reste à savoir si tous les ménages pourraient bénéficier du chèque : Michel Rocard estime que la compensation du pouvoir d'achat perdu ne dépasserait en tout cas pas 400 euros. Mais **Bercy ne semble pas favorable à l'instauration d'un chèque vert.** Gilles Carrez, le rapporteur UMP du budget, préférerait pour sa part des "mesures ciblées et **temporaires** pour aider les plus vulnérables".

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20090729trib000405096/quelle-compensation-.html>

Un impôt efficace ?

La Suède a institué la taxe en 1991 avec succès.



Pour les Suédois, pionniers en la matière, pas de doute : la taxe carbone, instituée en 1991 au prix de 27 euros la tonne (elle en "vaut" aujourd'hui 108 euros), a permis au pays de réduire ses émissions de carbone de 9 % sans entraver la croissance économique. La question de l'efficacité d'une telle taxe est bien évidemment au centre des débats.

La fiscalité a toujours été un instrument puissant pour modifier les comportements. Or, dans les objectifs du Grenelle de l'environnement, il s'agit bien, sur le long terme, de changer les modes de production et de consommation. **Mais la récession incite les pouvoirs publics à la plus grande prudence : trop forte, la taxe risque de nuire au pouvoir d'achat et à la compétitivité de notre économie ; trop faible, elle ne donnera aucun signal clair du principe "pollueur payeur"**. L'impact sera in fine mesuré sur les gains d'émissions mais aussi à l'aune de notre consommation d'énergies fossiles, soit environ 12 barils de pétrole par an et par habitant

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20090729trib000405100/un-impot-efficace-.html>

Taxe carbone : le débat s'échauffe

Le principe d'une taxe sur le CO2 fait l'unanimité, mais ses modalités suscitent toujours des controverses au sein même de la majorité.



C'est une véritable révolution fiscale qui se prépare. Déjà à l'origine de la CSG en 1991, Michel Rocard, président de la conférence des experts sur la contribution climat-énergie, nouveau vocable pour désigner la taxe carbone, doit remettre aujourd'hui son rapport à Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, et Christine Lagarde, ministre de l'Économie. L'ancien Premier ministre recommande la mise en place d'une taxe carbone dès 2010 à l'ensemble des énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole), y compris l'électricité, sur la base d'un prix du carbone fixé à 32 euros la tonne au départ, puis 100 euros la tonne en 2030.

Cette proposition, qui s'inscrit dans la logique du Grenelle de l'environnement, promet d'alimenter les débats politiques d'ici le vote, à l'automne prochain, du projet de loi de finances. Car si le principe de la taxe semble désormais faire l'unanimité, malgré la crise économique, ses modalités et son champ d'application suscitent toujours de nombreuses controverses, au sein même de la majorité. Le volet le plus sensible porte sur la redistribution d'une partie du produit de cette nouvelle contribution aux ménages les plus modestes ou les plus pénalisés par le transport, défendu par Michel Rocard, ou d'éventuelles exonérations dont pourraient bénéficier certains secteurs de l'économie. L'idée d'un "chèque vert" remis à certains ménages, suggéré par Jean-Louis Borloo a d'ores et déjà été froidement accueillie par Bercy. Pour déminer le terrain, le Premier ministre, François Fillon promet un "grand débat" à la rentrée, pour rappeler aux parlementaires que rien n'est arrêté, sinon l'impérieuse nécessité de bâtir une fiscalité verte. "Nous devons nous approprier au plus vite les travaux de cette conférence si nous voulons disposer dès l'an prochain d'une fiscalité verte", a indiqué hier le chef du gouvernement.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20090729trib000405078/taxe-carbone-le-debat-s-echauffe.html>

Mon opinion

La charge fiscale étant estimée à 300 € supplémentaire par an, il me semble que le « chèque vert » ne serait pas utile bien longtemps, d'autant plus qu'il n'est pas non plus du goût de Bercy, cette mesure de compensation est déjà loin d'être acceptée et ne sera de toute façon que temporaire mais tous le monde ne peut pas changer de voiture tout les ans ! Le montant de la taxe étant évolutif, et les aides temporaires, il finira par accentuer encore un peu plus le clivage riches/pauvres.

Certes il faut surveiller les modalités (et continuer de croire à l'aboutissement effectif du « débat ») cependant il nous faut aussi nous confronter à la réalité : l'intérêt économique et financier primera sur le social.

Je ne peux être favorable à une telle loi. J'estime qu'on peut trouver d'autres solutions que de mettre un couteau sous la gorge pour faire avancer les mentalités et réduire notre consommation d'énergie.

Dans le contexte économique actuel, plutôt fragile, il me paraît inopportun de réduire encore le pouvoir d'achat des ménages. Surtout qu'au prix où sont les 4x4 les gens qui en achètent ne sont pas dans le besoin et s'accorderont le droit de polluer. Or le but n'est-il pas de faire réfléchir et de modifier les comportements ? Enfin il est regrettable d'assister une fois de plus au triste spectacle que nous jouent quelques ambitieux politiques qui savent très bien qu'on les utilise pour passer une loi impopulaire et ainsi laminer un peu plus leurs propre camp.